



U.P.E.				

SEG.		

MÉN.			

U.D.

ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES FAMILLES EN 1974

FEUILLE DE VISITES			
Visite	Date	Durée de l'entrevue	
		Heure commencée	Heure terminée
1			
2			
3			
4			
<div style="border-top: 1px solid black; width: 80%; margin: 0 auto 10px auto;"></div> Intervieweur			

A. COMPOSITION DE L'U.D. EN 1974

Indiquez toutes les personnes qui étaient membres de l'Unité Dépendante à un temps quelconque en 1974

♦ 01

N ^o de ligne	1. Lien de parenté avec le chef de l'U.D.	2. Âge	3. Sexe		4. État matrimonial	5. Occupation de chaque membre de l'U.D. de 14 ans et plus. (Indiquez l'occupation pour la période la plus longue en 1974)	6. Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle été membre de l'U.D.?		7. Membre le 31 déc. Pointez (V)
			M	F			À la maison	En dehors de la maison	
01	1. Chef		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
02			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
03			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
04			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
05			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
06			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
07			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
08			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
09			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
10	1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
11			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
12			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
13			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
14			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
15			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

8. a) Cette personne travaillait-elle ou avait-elle un emploi la semaine dernière?
 b) Si oui en a): 1. Travaillait-elle pour quelqu'un d'autre contre rémunération?
 2. Était-elle un travailleur familial non rémunéré?
 3. Avait-elle une entreprise agricole ou exerçait-elle une profession à son compte?
 c) Dans quel genre d'entreprise ou d'industrie travaillait-elle?
 d) Quel genre de travail faisait-elle la semaine dernière?
 e) Si non en a), cette personne cherchait-elle du travail la semaine dernière?

♦ Chef de l'U.D.	Épouse du chef
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>
2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
♦	♦
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

9. Lien entre le chef de l'U.D. et le chef de ménage: 1 Il est le chef de ménage 2 Parent, plus jeune que le chef 3 Parent, plus âgé que le chef 4 Non apparenté au chef

26 ♦

10. Le chef de l'U.D. est-il né au Canada? Oui Non Si non, année de son arrivée au Canada: _____
 Pays d'origine: _____

27 ♦

28 ♦

11. Langue maternelle du chef de l'U.D. (première langue apprise et encore comprise)
 Pointez: 1 Anglais 2 Français 3 Autre, précisez _____

29 ♦

12. Niveau d'instruction du chef de l'U.D. et son épouse: Cochez le plus haut niveau de scolarité atteint.

	Jusqu'à la fin des études secondaires					Études postsecondaires				30 ♦	
	jusqu'à 8 ^e		9 et plus			Non universitaires		Universitaires			31 ♦
	jusqu'à 4 ^e	5 ^e -8 ^e	Études secondaires non terminées	Études secondaires terminées		En partie	Terminées diplôme ou certificat	En partie	Terminées		
Professionnel				Cours général	Diplôme ou certificat				Degré		
Chef	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30 ♦
Épouse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	31 ♦

À l'usage du bureau: 35 ♦ 36 ♦ 32 ♦ 33 ♦ 34 ♦

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974

◆ 02

1. Genre de logement au 31 décembre 1974:
 1 Maison individuelle
 2 Maison individuelle attenant à un magasin, etc.
 3 Maison jumelée ou double
 4 Maison de rangée
 5 Duplex
 6 Appartement
 7 Chambres
 8 Logement mobile

01 011

2. Étiez-vous:
 1 Propriétaire (sans hypothèque)
 2 Propriétaire (avec hypothèque)
 3 Locataire
 4 Logé gratuitement

02

3. Nombre de pièces dans le logement 03
 Nombre de chambres à coucher dans le logement 04
 Nombre de salles de bains et de demi-salles de bains 05

Nombre de pièces données en location 06
 Nombre de pièces servant aux affaires 07

4. A quand remonte la construction initiale de ce logement:
 1 1971-1974
 2 1961-1970
 3 1951-1960
 4 1941-1950
 5 1940 ou avant

08

5. En quelle année cette U.D. a-t-elle emménagé dans le logement ci-dessus? _____

09

6. Si la réponse à la question 5 est 1974:
 (a) L'U.D. était-elle propriétaire ou locataire de son logement précédent en 1974? Propriétaire Locataire
 (b) Indiquez la date et donnez une explication, par ex., avons vendu maison le 1^{er} juillet 1974 et emménagé dans un appartement

10

7. Si la réponse à la question 5 est 1974, donnez le nom de la ville ou du village d'origine. _____

11

8. Un membre de l'U.D. possédait-il une maison de vacances en 1974? (sauf maison d'été mobile)... Oui Non

12

Notes	

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974 - suite

◆ 03

21. Réparations et renouvellements. Les réparations remettent la maison dans son état initial, tandis que les rajouts et les améliorations (Q. 22) ajoutent à sa valeur. Sont compris parmi les réparations les travaux de peinture, la pose de papier-tenture, les réparations aux planchers, au toit, etc. Est aussi compris le remplacement des choses usées, telles que les conduites d'eau, le système de chauffage, le chauffe-eau, etc. Si les travaux ont été effectués par un membre de l'U.D. ou si une personne non membre de l'U.D. a fait les travaux ou y a participé sans être rémunérée, indiquez le coût sous la rubrique "Matériaux seulement". Les matériaux achetés en vue de travaux à venir doivent également être indiqués sous cette rubrique. Si les travaux ont été confiés à un entrepreneur, indiquez le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux fournis par l'entrepreneur sous la rubrique "Coût contractuel".

	Matériaux seulement	Coût contractuel
	131 \$	271 \$
a) Peinture, extérieur et intérieur	141	281
b) Papier-tenture et plâtrage	151	291
c) Planchers de bois	161	301
d) Remplacement de carreaux de plancher (couvre-parquets, page 7, Q. 21)	171	311
e) Plomberie (y compris les chauffe-eau et appareils de conditionnement d'eau)	181	321
f) Système de chauffage (y compris les contrats de service)	191	331
g) Travail d'électricité	201	341
h) Toiture	211	351
i) Maçonnerie	221	361
j) Menuiserie	231	371
k) Tôlerie	241	381
l) Terrain	251	391
m) Autres (précisez)		

22. Rajouts et améliorations, par ex., l'addition d'une pièce, la construction d'un garage, etc., ou l'installation, par ex., de moustiquaires, d'une piscine, d'un système central d'air climatisé etc., que vous n'avez pas auparavant. Si les travaux sont effectués par un membre de l'U.D. ou si une personne non membre de l'U.D. a fait les travaux ou y a participé sans être rémunérée, indiquez le coût sous la rubrique "Matériaux seulement". Les matériaux achetés en vue de travaux à venir doivent également être indiqués sous cette rubrique. Si les travaux ont été confiés à un entrepreneur, indiquez le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux fournis par l'entrepreneur sous la rubrique "Coût contractuel".

	Matériaux seulement	Coût contractuel
	031 \$	032 \$
a) Précisez le genre de rajouts et d'améliorations	041	042
.....	051	052

b) Certains des rajouts et des améliorations importantes ci-dessus ont-ils été financés en vertu d'un prêt pour l'amélioration des maisons? Oui Non

23. Si ce logement servait à des fins commerciales ou était loué, quel était le pourcentage de dépenses attribuable à cette utilisation?

Locaux d'affaires	011	%
Locaux loués	021	%

VALEUR DU LOGEMENT (toutes les U.D. propriétaires avec ou sans hypothèque doivent répondre à la question suivante)

24. Si vous décidiez de vendre votre logement aujourd'hui, combien croiriez-vous pouvoir le vendre? 531

25. Si vous décidiez de louer votre maison aujourd'hui, combien compteriez-vous obtenir par mois, sans l'ameublement ni les services publics? 541

26. Le logement est-il pourvu de l'une ou l'autre des installations suivantes:

Système central d'air climatisé 551 Garage 561 Piscine 571

HYPOTHÈQUE SUR LES LOCAUX D'HABITATION APPARTENANT À L'OCCUPANT	Logement occupé par cette U.D. à la fin de 1974	Autre logement (sauf maison de vacances) occupé par un ou des membres de l'U.D. en 1974
27. Si l'hypothèque vise un immeuble à logements multiples (duplex, etc.), appartenant à l'U.D., quel pourcentage de l'immeuble est occupé par le ménage de l'U.D.?	071	361
	a) 1 ^{re} hypothèque	b) 2 ^e hypothèque
	081	221
	221	371
28. (i) Valeur initiale de l'hypothèque actuelle	\$	\$
	091	221
	381	\$
(ii) Solde du principal au 31 déc. 1974	\$	\$
	101	241
	391	\$
(iii) Période d'amortissement de l'hypothèque en années	111	251
	401	\$
(iv) Date de début - année (si 1974, indiquez le mois)	121	261
	411	\$
(v) Date d'échéance - année (si 1974, indiquez le mois)	131	271
	421	\$
(vi) Taux d'intérêt sur l'emprunt - %	141	281
	431	%
(vii) Versement régulier sur l'hypothèque	\$ _____ par _____	\$ _____ par _____
	151	291
	441	\$
(viii) Genre de prêteur	161	301
	451	\$
(ix) Genre d'hypothèque (1) L.N.H. (2) Ordinaire (3) Privée	171	311
	461	\$
(x) S'agit-il d'une hypothèque (1) nouvelle, ou (2) assumée	181	321
	471	\$
(xi) Indiquez si les frais sont compris dans le versement régulier sur chaque hypothèque ou inscrivez le montant si vous le connaissez:	191	331
Intérêt	201	341
Principal	211	351
Impôt foncier	481	491
I.	501	\$
P.	511	\$
29. Paiements en bloc sur l'hypothèque en 1974 (autres que le versement initial)	521	\$
30. Autres frais (par ex., honoraires de notaire ou d'avocat, commission du courtier en hypothèques, etc.) précisez _____	531	\$
31. Cette hypothèque comprend-elle des subventions, des réductions de taux d'intérêt, des allocations, etc.?	541	\$
Si oui, explicitez.	<input type="checkbox"/> Oui	551
	<input type="checkbox"/> Non	561
Notes		

B. DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974 - fin

♦ 05

AUTRES DÉPENSES DE LOGEMENT	Canada		États-Unis		Autres pays	
	011	\$	071	\$	131	\$
32. Pension à l'école ou au collège	021		081		141	
33. Logement ailleurs qu'à la maison, nécessité par le genre de travail, sans les dépenses d'affaires	031		091		151	
34. Logement (y compris frais de stationnement pour camping) lors de voyages ou de vacances (non compris ci-dessus et non compris dans le prix de voyages organisés)						
(i) Hôtel, motel, maison de touristes	061		121		181	
(ii) Terrain de camping ou autre	041		101		161	
Maison de vacances:						
35. Loyer d'une maison de vacances	051		111		171	
36. a) Montant dépensé pour une maison de vacances vous appartenant (taxes, assurance, réparations, intérêt sur hypothèque, etc.)						
b) Cette maison de vacances est-elle hypothéquée?		<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non		Si oui, voir p. 30, Q. 6.
c) Avez-vous acheté cette maison de vacances en 1974?		<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non		Si oui, voir p. 30, Q. 6.
d) Des rajouts ou des améliorations importantes ont-ils été apportés à cette maison de vacances en 1974?		<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non		Si oui, voir p. 30, Q. 8.

EAU ET COMBUSTIBLE - Locataires et propriétaires (et propriétaires de maisons de vacances)

	Résidence principale		Maison de vacances	
	201		291	
37. Eau	211		311	
38. Huile et autre combustible liquide	221		321	
39. Gaz canalisé	231		331	
40. Gaz en bouteille, sans compter matériel de location	241		341	
41. Électricité	251		351	
42. Charbon ou coke	261		361	
43. Bois	271		371	
44. Autres frais de chauffage, par ex., système de chauffage collectif	281		381	
45. Location d'appareils de chauffage, par ex., chauffe-eau, contenants de gaz en bouteille				
46. Quel combustible est utilisé le plus pour:			391	
(i) Chauffage de la maison 1. <input type="checkbox"/> Huile ou autre combustible liquide 2. <input type="checkbox"/> Gaz canalisé 3. <input type="checkbox"/> Électricité 4. <input type="checkbox"/> Autre			401	
(ii) Cuisson			411	
(iii) Eau chaude				

Notes	

C. FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974

◆06

Indiquez ici la dépense totale de tous les articles achetés, y compris les articles achetés à tempérament. Si l'U.D. a acheté des marchandises à rabais, inscrivez le prix payé, et non le prix régulier. Inscrivez les articles d'ameublement et les accessoires achetés pour une maison de vacances, de même que le coût des meubles construits ou finis à la maison. Y compris la taxe de vente et les postes cochés (✓).

Article	Quantité	Dépense totale \$	Taxe (✓)
Meubles:			
1. Meubles non-finis, toutes sortes (y compris le coût des meubles construits à la maison et le coût du finissage)	011		
Meubles finis:			
2. Mobilier de chambre à coucher, bureaux, commodes, coiffeuses, lits, etc. en bois	021		
3. Tables de salle de séjour, bibliothèques, meubles à tiroirs, étagères, bureaux, etc. en bois	031		
4. Mobilier de salle à dîner en bois	041		
5. Autres meubles, n.c.a., meubles d'extérieur, etc. en bois	051		
6. Mobilier de salle à dîner et de cuisine en métal	061		
7. Mobilier d'extérieur en métal - chalet, pelouse et véranda	071		
8. Autre mobilier en métal, par ex., étagères, lits, couchettes et lits de campement en métal	081		
9. Matelas et sommiers	091		
10. Ensembles divan, sofa et fauteuils appareillés	101		
11. Fauteuils, fauteuils inclinables et berceuses de salle de séjour, volants	111		
12. Mobilier rembourré de salle de séjour à double fin, tels que les divans-lits	121		
13. Bancs, tabourets et coussins	131		
14. Chaises hautes, lits pour bébés, berceaux, autres meubles pour enfants	141		
15. Miroirs muraux	151		
16. Lampes, abat-jour, plafonniers et autres appareils d'éclairage	161		
17. Objets d'art, peintures, reproductions (y compris le prix des cadres), sculptures, objets en céramique	171		
18. Autres par ex., grille et pare-étincelles de cheminée (précisez)	181		

Couvre parquets:

19. Moquettes, tapis et carpettes - donnez une estimation de la surface couverte (en verges car.)	201		
20. Sous-tapis (si non inclus ci-dessus) - donnez une estimation de la surface couverte (en verges car.)	221		
21. Couvre-parquets à surface rigide, à la verge - quantité estimative de verges carrées	231		

Accessoires non électriques de cuisine:

22. Batteries de cuisine, marmites, percolateurs, autoclaves, en métal	251		
23. Faïence et articles de verre, de cuisine (sans les verres de table), casseroles, plats de verre qui vont au four, percolateurs, en verre	261		
24. Ustensiles de cuisine, en plastique	271		
25. Poubelles, en métal ou en plastique (à l'exclusion des sacs à ordures en plastique)	281		
26. Autres accessoires non électriques de cuisine - énumérez les articles, par ex., coutellerie et argenterie de cuisine (sauf de table), matériel pour la mise en conserves, batteuse à oeufs, boîte à pain	291		

C. FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974 - suite

Gros appareils ménagers	Stocks le 31 décembre 1974			Achats en 1974						Cet achat a-t-il été 1. payé immédiatement 2. porté sur un compte de 30 jours 3. payé par un financement autre		
	Nombre d'articles vous appartenant et utilisables le 31 déc. 1974	Cochez (✓) si l'appareil est compris dans le loyer	Âge de l'article (le plus neuf) vous appartenant le 31 déc. 1974	Nombre acheté	Prix d'achat avant échange inclure taxe de vente	Montant de reprise ou montant reçu contre article vendu séparément en 1974	Prix net	S'il s'agit d'un remplacement quel était l'âge de l'ancien article?				
27. Aspirateur	011		017	012	013 \$	014 \$	015 \$	016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
28. Cireuse électrique	021		027	022	023	024	025	026	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
29. Lave-vaisselle	031		037	032	033	034	035	036	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
30. Réfrigérateur:	041		047	042	043	044	045	046	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a) Électrique	061		067	062	063	064	065	066	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Autre	071		077	072	073	074	075	076	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
31. Congélateur	081		087	082	083	084	085	086	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
32. Cuisinière:	091		097	092	093	094	095	096	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a) Électrique	101		107	102	103	104	105	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) À gaz	111		117	112	113	114	115	116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Autre	121		127	122	123	124	125	126	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
33. Laveuse et sècheuse:	131		137	132	133	134	135	136	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a) Laveuse automatique	141		147	142	143	144	145	146	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Laveuse-essoreuse, laveuse à essorage centrifuge	151		157	152	153	154	155	156	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Sècheuse	161		167	162	163	164	165	166	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Laveuse-sècheuse	171		177	172	173	174	175	176	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
34. Machine à coudre:	181		187	182	183	184	185	186	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a) Électrique	191		197	192	193	194	195	196	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Autre	201		207	202	203	204	205	206	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
35. Humidificateur, déshumidificateur, (portatif)	211		217	212	213	214	215	216	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
36. Climatiseur (à fenêtre)	221		227	222	223	224	225	226	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
37. Four à micro-ondes	231		237	232	233	234	235	236	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
38. Pulvérisateur de déchets	241		247	242	243	244	245	246	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
39. Radio AM, radio AM/FM	251		257	252	253	254	255	256	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
40. Combiné radio-électrophone (meuble avec ou sans pied)	261		267	262	263	264	265	266	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
41. Chaîne stéréo(ex. amplificateur, récepteur, table tournante, magnétophone, haut-parleurs)	271		277	272	273	274	275	276	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
42. Tourne-disques, phonographes	281		287	282	283	284	285	286	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
43. Magnétophones	291		297	292	293	294	295	296	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
44. Téléviseur noir et blanc	301		307	302	303	304	305	306	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
45. Télécouleur	311		317	312	313	314	315	316	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
46. Téléviseur combiné	321		327	322	323	324	325	326	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Quantité	Dépense totale \$	Taxe (V)
Petits appareils électriques:			
47. Réchaud	011		
48. Bouilloire électrique	021		
49. Grille-pain électrique	031		
50. Poêle à frire électrique	041		
51. Malaxeurs électriques	051		
52. Cafetières électriques	061		
53. Tout autre matériel électrique de cuisine, par ex., ouvre-boîtes, couteaux électriques, réchaud, grilloir	071		
54. Fers à repasser	081		
55. Chauffeferrettes, ventilateurs électriques	091		
56. Séchoirs à cheveux	101		
57. Couvertures chauffantes	111		
58. Rasoirs électriques	121		
59. Autres appareils électro-ménagers - précisez les articles, par ex., coussin chauffant, vaporisateur, brosses à dents électriques, horloges, ciseaux, bigoudis et peignes électriques	131		

Verres, vaisselle de porcelaine et articles de table:

60. Argent ou acier inoxydable: coutellerie, service à thé, articles de table pour servir, etc.	151		
61. Verrerie de table: verres, bols	161		
62. Vaisselle de porcelaine fine, de grès: service de table	171		
63. Autre vaisselle de plastique ou autres services de table d'imitation	181		

Toiles et plastiques de ménage:

64. Draps (y compris flanelle)	201		
65. Taies d'oreiller	211		
66. Couvertures tout laine (sauf les couvertures pour bébés - voir section F.V., 15)	221		
67. Autres couvertures (sauf les couvertures chauffantes - voir section C, 57)	231		
68. Douillettes, édredons piqués, oreillers, coussins	241		
69. Couvre-lits, housses pour divans	251		
70. Serviettes de bain et essuie-mains, débarbouillettes	261		
71. Linges à vaisselle	271		
72. Nappes-toile, coton et rayonne (y compris napperons et serviettes à déjeuner)	281		
73. Articles en plastique tels que nappes et couvre-nappe, rideaux de douche et autres rideaux, sacs à vête- ments, housses pour meubles et accessoires, marchandises à la verge, etc.	291		
74. Tentures et housses, toutes faites	301		
75. Rideaux, tout faits	311		
76. Tissus à la verge pour housses, tentures, rideaux, draps, etc.	321		
77. Autres tissus - énumérez les articles tels que chemins de table ou de bureau, housses de matelas, rembour- rures de table, housses de planche à repasser	331		

C. FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974 - fin

09

	Quantité	Dépense totale \$	Taxe (✓)
Divers:			
78. Poêle de chauffage (sauf les cuisinières, voir section C. 32)	011		
79. Ampoules électriques (y compris les ampoules pour arbre de Noël)	021		
80. Fiches et cordons électriques	031		
81. Accessoires pour le lavage, autres que la laveuse et la sècheuse, tels que cuve, panier à linge, cordes à linge, planche à repasser	041		
82. Balayeuse à tapis, balais, polisseuse non électrique, vadrouilles, brosses, etc.	051		
83. Tondeuse et souffleuse, à essence	061		
84. Tondeuse et souffleuse, électrique	071		
85. Autre tondeuse	081		
86. Autres articles de jardin, tels que boyau d'arrosage, râteau, cisailles, pelle	091		
87. Outils mécaniques pour travail à la maison	101		
88. Autres articles de quincaillerie ou outils ménagers, tels que marteau, scie, clés	111		
89. Biberons, tétines, stérilisateur, chauffe-biberons, etc.	121		
90. Voiture d'enfants, voiture pliante	131		
91. Malles, valises, serviettes, etc.	141		
92. Stores, tiges et accessoires à tentures ou à rideaux	151		
93. Autres articles d'ameublement et accessoires - énumérez les articles tels que escabeaux, corbeilles à papier, balances de salle de bains, pinceaux, articles de dévotions, horloges et ciseaux non électriques	101		

	Dépense totale \$	Taxe (✓)
Services:		
94. Entretien et réparation de l'ameublement et des accessoires (y compris la fabrication de housses, de tentures, etc., le nettoyage du mobilier et des tapis, l'installation d'appareils et de tapis, l'entretien et la réparation de climatiseurs d'air, de conditionneurs d'eau, etc.). Énumérez les principaux articles	191	
95. a) Prime d'assurance sur le contenu de la maison, si l'assurance est distincte de celle de la maison et si la prime a été payée en 1974	201	
b) Si cette somme est comprise dans l'assurance propriétaire (P. 3, Q. 19) ou locataire (P. 3, Q. 14), quel pourcentage s'applique à l'ameublement?		%
96. Location et entreposage de l'ameublement, location d'accessoires (aspirateurs, machines à coudre, outillage pour amélioration domiciliaire) Précisez	221	

Notes

D. DÉPENSES DE MÉNAGE EN 1974

		Dépense totale \$
1. Communications:		
(a) Téléphone: (i) Tarif mensuel de base pour appels locaux \$ _____ x _____ mois (y compris extensions, changeurs de ligne, etc.)		011
(ii) Appels interurbains		021
(iii) Autre frais, par ex., installation, appels de téléphones payants.		031
(b) Poste		041
(c) Télégraphe, messageries		051
		061
2. Dépenses pour la garde et le soin des enfants:		
(a) Centres de soin de jour et garderies de jour		071
(b) Centre autorisé de garderie familiale		081
(c) Autre garde en dehors du foyer		091
(d) Garde d'enfants à la maison et autres soins donnés à la maison		101
3. Aide familiale (sauf soin des enfants):		
(a) Gages, uniformes et cadeaux pour aide domestique, par ex., femme de ménage, bonne, etc.		111
(b) Autre aide rémunérée, par ex., lavage de fenêtres, enlèvement de la neige, entretien du gazon		121
4. Services de nettoyage:		
(a) Blanchissage fait à l'extérieur (y compris service de couches)		131
(b) Nettoyage fait à l'extérieur (y compris teinture et repassage)		141
(c) Lavage et séchage libre-service		151
(d) Nettoyage à sec libre-service		161
5. Produits de nettoyage ménager:		
(a) Détergent et savon en poudre		171
(b) Détersif liquide		181
(c) Agent de blanchissage et ammoniaque		191
(d) Adoucisseur et amidon		201
(e) Désinfectants, désodorisants ménagers, insecticides		211
(f) Cires, polis et produits de nettoyage pour planchers et pour meubles		221
(g) Poudre à récurer, laine d'acier, etc., produits de nettoyage de tuyaux, de fours, de verre, de métaux et de tissus		231
(h) Autres produits divers de nettoyage, gants en caoutchouc		241
6. Articles de papier, rouleaux d'emballages pour la nourriture, etc.:		
(a) Papier de toilette		251
(b) Essuie-mains en papier, serviettes de table en papier, nappes de table en papier, papier d'étagère, papier ciré, sacs à lunch en papier, papier pour nourriture congelée, sac à ordures en papier		261
(c) Sacs à ordures en plastique		271
(d) Autres sacs et rouleaux de feuilles en plastique		281
(e) Rouleaux de feuilles d'aluminium et autres produits en aluminium		291
(f) Papier à écrire, cartes de souhaits, papier d'emballage, emballages de cadeaux, ruban adhésif, corde		301
7. Autres articles de ménage:		
(a) Arbustes de buissons, arbres, bulbes, et plantes de jardin		311
(b) Engrais, pesticides, désherbants, graines, pots et plantes, et autres articles de jardin, à l'exception des outils de jardinage		321
(c) Fleurs coupées et plantes en pots pour la maison		331
(d) Aliments pour animaux d'agrément		341
(e) Machines à écrire, machines à calculer		351
(f) Autres articles pour la maison, comme les stylos, crayons, allumettes, bougies (sauf les outils et les appareils ménagers)		351
Notes		

E. DÉPENSES D'ALIMENTATION EN 1974

♦ 11

Alimentation à la maison:		Dépense totale
1. Combien estimez-vous avoir dépensé en aliments consommés à la maison et en repas préparés à la maison mais consommés ailleurs en 1974?		011 \$
Indiquez les dépenses hebdomadaires ou mensuelles moyennes (au choix) afin d'évaluer les dépenses annuelles à l'exclusion des articles de nettoyage, de la nourriture pour animaux d'agrément et autres produits non comestibles). Équilibrez votre estimation en excluant les périodes d'absence pour affaires, ou vacances.		
Dépenses hebdomadaires moyennes	\$ <input type="text"/> x <input type="text"/> semaines	ou
Dépenses mensuelles moyennes	\$ <input type="text"/> x <input type="text"/> mois	Dépenses annuelles
2. (i) Avez-vous acheté des aliments en quantité pour préparer des conserves ou pour le congélateur? Comptez les frais de découpage, d'emballage et de congélation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	021
Si oui, précisez les articles achetés et le montant dépensé		
(ii) Avez-vous acheté des aliments préparés ou des boissons non alcooliques provenant des restaurants, pourvoyeurs, charcuteries, etc., pour des réceptions, noces et autres occasions et qui ne sont pas compris ci-dessus	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	031
Si oui, précisez les articles achetés et le montant dépensé		
3. Valeur des aliments cultivés à la maison et consommés par la famille (estimation d'après les prix de détail de la saison)		041
4. Valeur des aliments reçus par un membre de l'U.D. comme rémunération		051
5. Pension payée à des maisons de pension privées par les membres de l'U.D.		071
Aliments consommés dans les restaurants (courts déplacements et déplacements d'un jour):		
6. a) Repas consommés dans les cafétérias, restaurants, cantines, services à l'auto, etc. (non compris les boissons alcooliques):		081
(i) Au travail		091
(ii) À l'école		101
(iii) Autres repas consommés à l'extérieur		111
b) Aliments consommés entre les repas, goûters, crème glacée, bonbons, boissons non alcooliques		
Aliments consommés hors de la maison (déplacements de plus d'un jour):		
7. a) Repas et goûters consommés dans les restaurants, cafétérias, services à l'auto, etc.		121
(i) À l'école ou au collège		131
(ii) À l'ouvrage (sans les dépenses d'affaires)		141
(iii) En vacances et en voyage (ne comptez pas les repas compris dans le prix de voyages organisés)		151
b) Aliments et boissons non alcooliques composant les repas préparés par l'U.D. en voyage, n.d.a.		
8. Si vous avez eu en 1974 des pensionnaires ne faisant pas partie de votre famille, indiquez le nombre total de repas pris par eux		191 Nombre de repas
Notes		

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974

◆ 12

Déclarez les articles achetés, au comptant ou à crédit, pour usage actuel ou futur. Ne déclarez pas les cadeaux faits à des personnes qui n'appartiennent pas à l'unité de dépense.

Prenez le numéro de la ligne à la page 1

1. VÊTEMENTS POUR FEMMES, 14 ANS ET PLUS

	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Manteaux et tailleurs:										
1. Manteaux d'hiver, bordés de fourrure et non bordés ..	021		022		023		024		025	
2. Manteaux de printemps	031		032		033		034		035	
3. Manteaux toutes saisons (y compris les imperméables)	041		042		043		044		045	
4. Tailleurs de ville et habillés en laine et en mélange de laine	051		052		053		054		055	
5. Autres tailleurs de ville et habillés	061		062		063		064		065	
6. Ensembles-pantalons, combinaisons	071		072		073		074		075	
Fourrures:										
7. Manteaux de fourrure	091		092		093		094		095	
8. Étoles, chapeaux, cols de fourrure	101		102		103		104		105	
Robes:										
9. Robes de jour, en tricot	121		122		123		124		125	
10. Robes de jour, en tissage	131		132		133		134		135	
11. Robes du soir (coquetel), habillées	141		142		143		144		145	
12. Vêtements spéciaux pour le travail, l'école	151		152		153		154		155	
Vêtements sport:										
13. Pantalons	171		172		173		174		175	
14. Jupes	181		182		183		184		185	
15. Chandails	191		192		193		194		195	
16. Blouses	201		202		203		204		205	
17. Vestes, tous genres	211		212		213		214		215	
18. Tenues de jeu, par ex., maillots de bain, shorts, etc.	221		222		223		224		225	
Bas, lingerie, vêtements de nuit et dessous:										
19. Bas ordinaires	241		242		243		244		245	
20. Bas-culottes	251		252		253		254		255	
21. Combinaisons-jupons et jupons	261		262		263		264		265	
22. Culottes	271		272		273		274		275	
23. Pyjamas	281		282		283		284		285	
24. Chemises de nuit	291		292		293		294		295	
25. Vêtements d'intérieur et robes de chambre	301		302		303		304		305	
26. Corsets, gaines, et porte-jarretelles	311		312		313		314		315	
27. Soutiens-gorge et ensembles bikini	321		322		323		324		325	
28. Autres articles de bonneterie, lingerie, etc.	331		332		333		334		335	

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974 - suite

◆ 13

Prenez le numéro de la ligne à la page 1											
I. VÊTEMENTS POUR FEMMES, 14 ANS ET PLUS - fin											
011		012		013		014		015			
Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Accessoires:											
29. Gants, mitaines	021		022		023		024		025		
30. Chapeaux et couvre-chef	031		032		033		034		035		
31. Foulards, étoles, etc.	041		042		043		044		045		
32. Sacs à main, portefeuilles, etc.	051		052		053		054		055		
33. Montres	061		062		063		064		065		
34. Bijoux et bijoux de fantaisie	071		072		073		074		075		
35. Autres (énumérez les articles tels que tabliers, ceintures, mouchoirs, parapluie, casques de bain, etc.)	081		082		083		084		085		
Chaussures:											
36. Chaussures de ville et habillées	101		102		103		104		105		
37. Chaussures tout aller (sauf les souliers de toile)	111		112		113		114		115		
38. Pantoufles d'intérieur	121		122		123		124		125		
39. Bottes à neige	131		132		133		134		135		
40. Autres (énumérez les articles tels que souliers de toile tout aller, couvre-chaussures, caoutchoucs, souliers sport)	141		142		143		144		145		

Prenez le numéro de la ligne à la page 1											
II. FILLES, 4 À 13 ANS											
171		172		173		174		175			
Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Manteaux et tailleurs:											
1. Manteaux d'hiver	181		182		183		184		185		
2. Manteaux de printemps	191		192		193		194		195		
3. Manteaux toutes saisons (y compris imperméables) ..	201		202		203		204		205		
4. Tailleurs de ville et habillés en laine et en mélange de laine	211		212		213		214		215		
5. Autres tailleurs de ville et habillés	221		222		223		224		225		
6. Ensembles-pantalons et salopettes	231		232		233		234		235		
Robes:											
7. Robes de jour, en tricot	251		252		253		254		255		
8. Robes de jour, en tissage	261		262		263		264		265		
9. Robes de soirée	271		272		273		274		275		
10. Vêtements spéciaux pour l'école	281		282		283		284		285		

II. FILLES, 4 À 13 ANS - fin		Prenez le numéro de la ligne à la page I									
		011		012		013		014		015	
Vêtements sport:		Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
11. Pantalons		021		022		023		024		025	
12. Jupes		031		032		033		034		035	
13. Chandails (y compris T-shirts)		041		042		043		044		045	
14. Blouses		051		052		053		054		055	
15. Vestes, tous genres		061		062		063		064		065	
16. Tenues de jeu, par ex., maillots de bain, shorts, etc.		071		072		073		074		075	
Bas, lingerie, vêtements de nuit et dessous:											
17. Sockettes et bas		091		092		093		094		095	
18. Bas-culottes		101		102		103		104		105	
19. Maillots collants (gymnastique ou danse)		111		112		113		114		115	
20. Combinaisons-jupons et jupons		121		122		123		124		125	
21. Culottes		131		132		133		134		135	
22. Pyjamas, chemises de nuit (vêtements de nuit)		141		142		143		144		145	
23. Vêtements d'intérieur et robes de chambre		151		152		153		154		155	
24. Soutiens-gorge, gilets de dessous, ensembles bikini.		161		162		163		164		165	
25. Autres articles de bonneterie, lingerie, etc.		171		172		173		174		175	
Accessoires:											
26. Gants, mitaines		191		192		193		194		195	
27. Foulards, châles, coiffures, etc.		201		202		203		204		205	
28. Sacs à main (y compris petits articles en cuir)		211		212		213		214		215	
29. Montres		221		222		223		224		225	
30. Bijoux et bijoux de fantaisie		231		232		233		234		235	
31. Autres (tabliers, ceintures, mouchoirs, parapluie, etc.)		241		242		243		244		245	
Chaussures:											
32. Chaussures de ville et d'école		261		262		263		264		265	
33. Chaussures tout aller et souliers bas (sauf les souliers de toile)		271		272		273		274		275	
34. Pantoufles d'intérieur		281		282		283		284		285	
35. Bottes à neige		291		292		293		294		295	
36. Autres (y compris souliers de toile tout aller, caoutchoucs et souliers pour la pratique des sports)		301		302		303		304		305	

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974 - suite

III. VÊTEMENTS POUR HOMMES, 14 ANS ET PLUS

Prenez le numéro de la ligne à la page 1

Manteaux et vestons:

- 1. Paletots (y compris pardessus légers)
- 2. Tous autres manteaux d'hiver (duffel, d'auto, etc.)
- 3. Manteaux toutes saisons (y compris les imperméables)
- 4. Parkas, anoraks, coupe-vent
- 5. Vestons légers

011		012		013		014		015	
Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
021		022		023		024		025	
031		032		033		034		035	
041		042		043		044		045	
051		052		053		054		055	
061		062		063		064		065	

Complets, vestons et pantalons sport:

- 6. Complets en laine et en mélange de laine
- 7. Tous autres complets
- 8. Manteaux et vestons sport
- 9. Pantalons, en tissage, laine et laine mélangée
- 10. Pantalons, en tricot
- 11. Jeans, pantalons de travail, combinaisons et salopettes
- 12. Vêtements spéciaux pour le travail

081		082		083		084		085	
091		092		093		094		095	
101		102		103		104		105	
111		112		113		114		115	
121		122		123		124		125	
131		132		133		134		135	
141		142		143		144		145	

Articles vestimentaires et sous-vêtements:

- 13. Chemises habillées
- 14. Chemises sport, tissées (y compris chemises de travail)
- 15. Chemises sport en tricot
- 16. Chandails
- 17. Chaussettes habillées
- 18. Chaussettes sport et de travail
- 19. Sous-vêtements, caleçons et caleçons boxeurs
- 20. Pyjamas, robes de chambre

161		162		163		164		165	
171		172		173		174		175	
181		182		183		184		185	
191		192		193		194		195	
201		202		203		204		205	
211		212		213		214		215	
221		222		223		224		225	
231		232		233		234		235	

Accessoires:

- 21. Chapeaux, casquettes
- 22. Gants, mitaines
- 23. Costumes de bain, maillots, shorts
- 24. Cravates
- 25. Ceintures, portefeuilles
- 26. Foulards, cache-nez, cache-oreilles
- 27. Boutons de manchettes, épingles à cravates, bagues, etc.
- 28. Montres
- 29. Autres - énumérez les articles tels que parapluie, mouchoirs, etc.

251		252		253		254		255	
261		262		263		264		265	
271		272		273		274		275	
281		282		283		284		285	
291		292		293		294		295	
301		302		303		304		305	
311		312		313		314		315	
321		322		323		324		325	
331		332		333		334		335	

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974 - suite

III. VÊTEMENTS POUR HOMMES, 14 ANS ET PLUS - fin	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	C11		012		013		014		C15	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Chaussures:	021		022		023		024		025	
30. Chaussures habillées	031		032		033		034		035	
31. Chaussures tout aller (sauf les souliers de toile)	041		042		043		044		045	
32. Couvre-chaussures, caoutchoucs, bottes en caoutchouc, bottes à neige	051		052		053		054		055	
33. Autres (y compris souliers de toile tout aller, pantoufles d'intérieur, souliers sport et souliers de travail)										

IV. GARÇONS, 4 À 13 ANS	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	081		082		083		084		085	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Manteaux et vestons:	091		092		093		094		095	
1. Paletots (y compris pardessus légers)	101		102		103		104		105	
2. Tous autres manteaux d'hiver (duffel, d'auto, etc.)	111		112		113		114		115	
3. Manteaux toutes saisons (y compris les imperméables)	121		122		123		124		125	
4. Parkas, anoraks, coupe-vent, costumes d'hiver	131		132		133		134		135	
5. Vestons légers										

	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	151		152		153		154		155	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Complets, vestons et pantalons sport:	161		162		163		164		165	
6. Complets en laine et en mélange de laine	171		172		173		174		175	
7. Tous autres complets	181		182		183		184		185	
8. Manteaux et vestons sport	191		192		193		194		195	
9. Pantalons, en tissage, laine et laine mélangée	201		202		203		204		205	
10. Pantalons, en tricot	211		212		213		214		215	
11. Jeans, combinaisons et salopettes										
12. Vêtements d'écoliers										

	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	231		232		233		234		235	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Articles vestimentaires et sous-vêtements:	241		242		243		244		245	
13. Chemises habillées	251		252		253		254		255	
14. Chemises sport, tissées	261		262		263		264		265	
15. Chemises sport en tricot	271		272		273		274		275	
16. Chandails	281		282		283		284		285	
17. Chaussettes habillées	291		292		293		294		295	
18. Chaussettes sport	301		302		303		304		305	
19. Sous-vêtements et caleçons										
20. Pyjamas et robes de chambre										

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974 - suite

IV. GARÇONS, 4 À 13 ANS - fin

Prenez le numéro de la ligne à la page 1

	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
Accessoires:	021		022		023		024		025	
21. Chapeaux, casquettes	031		032		033		034		035	
22. Gants, mitaines	041		042		043		044		045	
23. Costumes de bain, maillots, shorts	051		052		053		054		055	
24. Cravates	061		062		063		064		065	
25. Ceintures, portefeuilles	071		072		073		074		075	
26. Foulards, cache-nez, cache-oreilles, etc.	081		082		083		084		085	
27. Boutons de manchettes, épingles à cravate, bagues, etc.	091		092		093		094		095	
28. Montres	101		102		103		104		105	
29. Autres - énumérez les articles tels que mouchoirs, etc.										

Chaussures:

	121	122	123	124	125
30. Chaussures habillées	131	132	133	134	135
31. Chaussures tout aller et d'école (sauf les souliers de toile)	141	142	143	144	145
32. Couvre-chaussures, caoutchoucs, bottes en caoutchouc et boîtes à neige	151	152	153	154	155
33. Autres (y compris souliers de toile tout aller, pantoufles, souliers sport)					

V. ENFANTS, MOINS DE 4 ANS

Prenez le numéro de la ligne à la page 1

	181		182		183		184		185	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
1. Manteaux et vestons	191		192		193		194		195	
2. Chaussures en cuir, habillées et de jeu	201		202		203		204		205	
3. Autres chaussures, souliers de toile, hydrofuges, pantoufles	211		212		213		214		215	
4. Chapeaux et bonnets	221		222		223		224		225	
5. Foulards, gants et mitaines	231		232		233		234		235	
6. Salopettes et barboteuses	241		242		243		244		245	
7. Habits pour jeu et de soleil	251		252		253		254		255	
8. Costumes à neige	261		262		263		264		265	
9. Autres costumes	271		272		273		274		275	
10. Robes	281		282		283		284		285	
11. Chandails	291		292		293		294		295	
12. Sous-vêtements et T-shirts (sauf couches)	301		302		303		304		305	
13. Couches: (a) linge	311		312		313		314		315	
(b) jetables	321		322		323		324		325	

F. DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974 - fin

V. ENFANTS, MOINS DE 4 ANS - fin	Prenez le numéro de la ligne à la page 1									
	011		012		013		014		015	
	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$	Qté.	\$
14. Bas, léotards et bottines	021		022		023		024		025	
15. Vêtements de nuit, pour dormir, couvertures pour bébés	031		032		033		034		035	
16. Layettes et autres achats - énumérez les articles	041		042		043		044		045	

VI. TISSUS POUR VÊTEMENTS ET SERVICES DU VÊTEMENT	Dépense totale \$
1. Tissus à la verge: (a) Tricots doubles et autres	071
(b) Tissu fin, coton et mélange de coton	081
(c) Étoffes, laine et mélange de laine, ex., tweeds, velours	091
(d) Doublure (y compris toile tailleur et entredoublure)	101
(e) Autres, ex., crêpe, simili fourrure, velours côtelé, velours de coton (velveteen), etc.	111
2. Laine à tricoter, etc.	121
3. Menus articles, boutons, patrons, fermetures à glissière, fil, etc.	131
4. Entreposage et assurance des fourrures, manteaux, etc. et réparations de fourrures	141
5. Confections, retouches, modifications et réparations de vêtements	151
6. Réparations de bijoux et de montres, et assurance (si elle est distincte)	161
7. Fournitures de nettoyage de chaussures	171
8. Cirages et réparations de chaussures	181
9. Autres, par ex., location de smokings, d'uniformes, etc. - énumérez les articles	191

Notes

G. DÉPENSES EN SOINS PERSONNELS EN 1974

	Dépense totale
Services de soins personnels:	
1. Services de coiffeur, par ex., coupes de cheveux, rasages, etc.	011
2. Services de salon de coiffure: a) Permanentes	021
b) Shampoings, mises en plis, coupes de cheveux, manucures	031
c) Teinture de cheveux, etc.	041
3. Autres services de soins personnels tels que massages, traitements d'amincissement - énumérez les articles	051
Produits de toilette:	
4. Produits pour les cheveux: a) Fixatifs	071
b) Shampoings	081
c) Permanentes à la maison, solutions de rinçage, teintures	091
d) Autres, par ex., produits fortifiants pour les cheveux	101
5. Produits parfumés: a) Colognes et eaux de toilette	111
b) Autres, par ex., sels, huiles de bain, parfum, poudre, etc.	121
6. Produits de maquillage: a) Rouges à lèvres	131
b) Maquillage pour les yeux	141
c) Autres, par ex., crème de fond, crème de base, poudre, etc.	151
7. Produits de beauté, crèmes, lotions, etc.	161
8. Produits d'hygiène buccale, par ex., pâte dentifrice, poudre dentifrice, rince-bouche, adhésif pour dentiers, etc.	171
9. Désodorisants personnels	181
10. Produits de rasage, par ex., lotion après rasage, crème pour le rasage, savon pour le rasage, etc.	191
11. Savon de toilette	201
12. Autres produits de toilette - énumérez les articles tels que produits de manucure, huile pour bain de soleil, poudre pour bébés, etc.	211
Autres fournitures de soins personnels:	
13. Rasoirs et lames de rasoir (sauf les rasoirs électriques - voir section C., 58)	231
14. Brosses à dents (sauf les brosses électriques - voir section C., 59)	241
15. Mouchoirs à démaquillage	251
16. Fournitures hygiéniques	261
17. Perruques	281
18. Autres dépenses de soins personnels - énumérez les articles tels que rouleaux, peignes, brosses, résilles, articles de manucure, etc.	271

H. FRAIS MÉDICAUX ET DE SANTÉ EN 1974

1. Un membre de l'U.D. avait-il de l'assurance-maladie couvrant la totalité ou une partie des frais suivants:
- a) Hospitalisation Oui Non
 - b) Frais médicaux (de médecins) Oui Non
 - c) Optométristes Oui Non
 - d) Chiropracteurs Oui Non
 - e) Autres soins (précisez) Oui Non

Si vous avez répondu oui à une des questions ci-dessus, répondez aux questions 2 et 3. Si vous avez répondu non à toutes les questions ci-dessus, passez à la question 4.

2. Les primes de régimes d'assurance-maladie ont-elles été payées:
- a) en entier par des membres de l'U.D.?
 - ou b) en partie par des membres de l'U.D. et en partie par un organisme ou un employeur au nom de l'U.D.?
 - ou c) en entier par un organisme ou un employeur au nom de l'U.D.?

3. Indiquez ci-dessous tous les frais payés par des membres de l'U.D. en primes d'assurance-maladie pour établir l'admissibilité pendant l'année observée.

- a) Régime public (gouvernemental):
 - (i) Régime d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux
 - (ii) Autres (précisez)
- b) Autre régime (privé, à but lucratif ou non)
 - (i) Régime complémentaire d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux (par ex., chambre semi-privée, médicaments, etc.)
 - (ii) Régime d'assurance-invalidité et d'assurance-accidents
 - (iii) Autres (précisez, par ex., assurance-accidents à l'école)

Indiquez ci-dessous tous les frais directs payés par des membres de l'U.D. pour tous les soins personnels de santé, que les comptes soient payés ou non. Indiquez les paiements qui n'étaient pas garantis par l'assurance tels que l'excédent des sommes recevables de l'assurance et, s'il y a lieu, toute dépense contractée avant d'atteindre la franchise. Ne comptez pas les paiements de services garantis par les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux ou autres ni les paiements qui vous seront remboursés par le régime.

4. Soins médicaux:
- a) Visites à la maison, appels d'urgence et soins de médecins fournis à des membres de la famille au service de consultation externe de l'hôpital
 - b) Consultations au bureau ou à la clinique
 - c) Soins de médecins fournis à des membres de l'U.D. hospitalisés (sans les soins pour accouchements ou chirurgie)
 - d) Interventions chirurgicales
 - e) Diagnostics:
 - (i) Comptes de médecins pour tests de laboratoire
 - (ii) Comptes de médecins pour tests radiologiques
 - f) Obstétrique (y compris accouchements, césariennes et autres interventions directement reliées à des cas précis de grossesse)
 - g) Autres services de médecin (honoraires pour consultations par téléphone et pour examens aux fins de l'assurance-vie, etc.)

0 1 1
0 2 :
0 3 1
0 4 1
0 5 1
0 6 1
Dépense totale
0 7 1 \$
1 0 1
1 3 1
1 5 1
1 7 1
Dépense totale
1 9 1 \$
2 0 :
2 1 1
2 2 1
2 3 1
2 4 1
2 5 1
2 6 1

H. FRAIS MÉDICAUX ET DE SANTÉ EN 1974 - fin

◆ 21

	Dépense totale \$
5. Soins des yeux:	011
a) Soins médicaux et examens de médecins (praticiens généraux et spécialistes tels qu'oculistes et ophtalmologistes)	021
b) Optométristes (examen, réfraction et prescription)	031
c) Lunettes et verres de contact (prescrits par un médecin, un optométriste ou un opticien)	041
6. Soins dentaires:	
a) Soins dentaires (sans compter les dentiers, si possible)	051
b) Dentiers et réparations de dentiers:	
(i) faits par un dentiste	061
(ii) Faits directement par un spécialiste ou un technicien dentaire	071
7. Ostéopathes, chiropracteurs, podiatres (chiroprédistes) et physiothérapeutes	081
8. Autres praticiens (naturopathes, etc.)	091
9. Soins hospitaliers (tous honoraires payés directement et compris dans le compte de l'hôpital)	101
10. Soins infirmiers:	
a) Infirmières privées à l'hôpital (non les soins infirmiers compris dans le compte de l'hôpital)	111
b) Infirmières privées à la maison	121
c) Autres visites d'infirmières à la maison	131
11. Médicaments et remèdes prescrits par un médecin	141
12. Autres médicaments remèdes et produits pharmaceutiques	151
13. Autres services médicaux secondaires - donnez une liste de ces services, comme la radiologie thérapeutique (traitement) et diagnostique si ces services sont payés séparément et ne sont pas inclus dans les soins médicaux (chez le médecin)	
.....	171
14. Ambulance	161
15. Fournitures, telles que thermomètres, bandages, rubans adhésifs et, s'ils sont payés séparément, appareils auditifs, chaises roulantes et autres appareils	
I. DÉPENSES EN CIGARETTES, TABAC ET SPIRITUEUX EN 1974	
	Dépense totale \$
1. Cigarettes	211
2. Cigares	201
3. Tabac: a) cigarette	231
b) pipe	301
c) autre	221
4. Articles pour fumeurs - énumérez les articles tels que pipes, briquets, étuis à cigarettes, papier et tubes à cigarettes, essence à briquet, allumettes, n.d.a.	
.....	241
5. Bière a) Achetée au magasin (régie, brasserie, épicerie)	251
b) Achetée et consommée dans les bars, salons-bars, restaurants, cabarets, etc.	261
6. Spiritueux (whisky, etc.) a) Achetés au magasin de la régie des alcools	271
b) Achetés et consommés dans les bars, salons-bars, restaurants, etc.	281
7. Vin a) Acheté à la régie des alcools ou au magasin de vin	291
b) Acheté et consommé dans les bars, salons-bars, restaurants, etc.	

J. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE TRANSPORT EN 1974

Propriété et achat d'automobiles et de camions:		0 14							
1. Un membre de l'U.D. possédait-il ou conduisait-il une automobile ou un camion en 1974, entièrement ou partiellement à son usage personnel? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		0 24							
Si oui, combien d'automobiles ou de camions la famille avait-elle le 31 déc. 1974?		0 31 Auto Camion		0 32 Auto Camion		0 33 Auto Camion		0 34 Auto Camion	
2. Genre de véhicule		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Pour chaque automobile ou camion que vous avez eu en 1974, y compris les véhicules vendus ou échangés:		0 41 Neuf Usagé		0 42 Neuf Usagé		0 43 Neuf Usagé		0 44 Neuf Usagé	
a) S'agissait-il d'un véhicule neuf ou usagé?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Année et mois de l'achat		0 51 19 /	0 52 19 /	0 53 19 /	0 54 19 /				
c) Modèle		0 61	0 62	0 63	0 64				
d) Année du modèle		0 71	0 72	0 73	0 74				
4. Possédiez-vous le véhicule au 31 déc. 1974?		1 71 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		1 72 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		1 73 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		1 74 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5. Si vous l'avez acheté en 1974:		0 81		0 82		0 83		0 84	
a) Prix avant remise pour échange		\$		\$		\$		\$	
b) Si vous avez échangé votre automobile ou camion, quel a été le montant de la reprise?		0 91 \$		0 92 \$		0 93 \$		0 94 \$	
ou c) Si vous avez vendu votre voiture ou camion, quel a été le prix de vente?		1 01 \$		1 02 \$		1 03 \$		1 04 \$	
6. Combien de milles a parcourus chaque automobile ou camion en 1974 (y compris les véhicules vendus ou échangés)?		1 11		1 12		1 13		1 14	
7. L'automobile ou le camion a-t-il servi aux affaires (sauf pour aller au travail et en revenir)?		1 21 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		1 22 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		1 23 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		1 24 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
8. Si oui: a) Nombres de milles pour affaires en 1974		1 31		1 32		1 33		1 34	
b) Pourcentage des frais d'utilisation imputables aux affaires		1 41 %		1 42 %		1 43 %		1 44 %	
c) Allocation d'utilisation reçue de l'employeur (_____ cents par mille)		1 51 \$		1 52 \$		1 53 \$		1 54 \$	
Utilisation de l'automobile et du camion (usage familial et commercial). Si vous préférez donner des chiffres distincts pour chaque véhicule, utilisez une colonne pour chacun d'entre eux.		Dépense totale							
9. Essence (nombre de gallons _____)		1 81 \$		1 82 \$		1 83 \$		1 84 \$	
10. Huile et changements d'huile (no de pintes _____), lubrification		1 91		1 92		1 93		1 94	
11. Pneus (nombre de pneus achetés _____) chambres à air (nombre de chambre à air _____)		2 01		2 02		2 03		2 04	
12. Batteries		2 11		2 12		2 13		2 14	
13. Réparations non couvertes par l'assurance et payées par un membre de l'U.D. Comptez les pièces et la main-d'oeuvre		2 41		2 42		2 43		2 44	
(i) Réparations telles qu'ajustements et réparations de freins		2 51		2 52		2 53		2 54	
(ii) Réparations de la carrosserie, y compris peinture		2 61		2 62		2 63		2 64	
(iii) Autres réparations, énumérez les principales		2 71		2 72		2 73		2 74	
14. Pièces achetées séparément (silencieux, bougies, etc.)		2 31		2 32		2 33		2 34	
15. Autres services tels que lavages, réparations de pneus, frais de remorquage		3 21		3 22		3 23		3 24	
16. Valeur des réparations faites au(x) véhicule(s) de l'U.D. couvertes par l'assurance et non payées par un membre de l'U.D.		3 31		3 32		3 33		3 34	
17. (i) Paiements de franchise (montant déductible de l'assurance) par un membre de l'U.D. pour le(s) véhicule(s) de l'U.D.		3 41		3 42		3 43		3 44	
(ii) Réparations au(x) véhicule(s) de la partie adverse payées par un membre de l'U.D.		2 81		2 82		2 83		2 84	
18. Primes d'assurance-automobile		2 91		2 92		2 93		2 94	
19. Frais d'immatriculation et de permis de conduire (payés en 1974)		3 01		3 02		3 03		3 04	
20. Frais de location de garage et de stationnement (non compris dans les dépenses d'hébergement)		3 11		3 12		3 13		3 14	
21. Autres dépenses, par ex., cours de conduite automobile, cotisations aux associations d'automobilistes, péages		3 51		3 52		3 53		3 54	
22. Autres articles, par ex., chaufferettes, housses, radios de voiture, cartouches à cassettes		3 51		3 52		3 53		3 54	

Autres véhicules:

23. Une personne de l'U.D. a-t-elle été propriétaire d'un des véhicules suivants en 1974 à des fins d'utilisation privée (totalement ou en partie)?

- Motocyclette (nombre _____) Tente-roulotte Bateau (sauf à rames ou à aviron) Campeuse, maison motorisée
 Motoneige (nombre _____) Roulotte de tourisme Moteur hors bord (nombre _____) Autres, par ex., remorque d'utilité, avion, précisez _____

Pour chaque genre de véhicule que vous avez possédé en 1974 (y compris les véhicules vendus ou échangés):

	011	012	013	014
24. Genre de véhicule				
25. Année et mois de l'achat	19 /	19 /	19 /	19 /
26. Possédiez-vous le véhicule le 31 déc. 1974?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
27. Si vous l'avez acheté en 1974:				
a) Prix avant remise pour échange	\$	\$	\$	\$
b) Si vous avez échangé votre véhicule, quel a été le montant de la reprise?	\$	\$	\$	\$
ou c) Si vous avez vendu votre véhicule, quel a été le prix de vente?	\$	\$	\$	\$
28. Combien de milles chaque véhicule a-t-il parcourus en 1974 (ou heures d'utilisation par ex., pour les avions et les bateaux), y compris les véhicules vendus ou échangés?				
29. Ce véhicule a-t-il été utilisé en partie pour affaires?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
30. S'il a été utilisé en partie pour affaires, donnez le pourcentage des frais d'utilisation imputables aux affaires	101 %	102 %	103 %	104 %
31. Quel a été le montant total des frais d'utilisation pour chacune des catégories suivantes:	Dépense totale			
a) Essence, huile diesel, etc.	111 \$	112 \$	113 \$	114 \$
b) Services et réparations, y compris matériel et pièces achetés séparément	121	122	123	124
c) Primes d'assurance du véhicule, frais d'immatriculation et permis (payés en 1974)	131	132	133	134
d) Autres dépenses, frais de stationnement, de location de hangar et d'aéroport, d'amarrage et d'entreposage de bateau, droits de mouillage, etc.	141	142	143	144

Notes	

		Dépense totale
Bicyclettes:		
32. Achetées en 1974 (nombre)		011 \$
33. Frais d'utilisation (réparations, pneus, chambres à air, etc.)		021

	Frais de location	Autres dépenses	Dépense totale	% imputable aux affaires	
				Travailleur autonome	Salarié
Véhicules loués: Un personne de l'U.D. a-t-elle en 1974 loué ou fourni en location un véhicule à des fins d'utilisation privée (totalement ou en partie)?	041 \$	181 \$	321 \$		
34. Automobiles (milles parcourus)	051	191	331		
35. Camions (milles parcourus)					
36. Autre - précisez le genre de véhicule - par ex., motocyclette, remorque de camping, motoneige, etc.	061	201	341		

Dépenses en services de transport (usage personnel seulement) Transport local ou en banlieue:	Nombre estimatif de voyages pendant l'année	De ceux-ci, nombre de voyages à l'extérieur du Canada	Dépense totale	À l'usage du bureau	
37. Tramway, autobus, autobus ou train de banlieue, métro			351 \$		
38. Taxi (y compris pourboires)			371		
39. Déménageurs			381		
40. Autres services de livraison des marchandises			481		
41. Autres (pool d'automobiles, etc.), précisez			391		
Transport à l'extérieur de la ville:			411		
42. Train (y compris wagon-lits)			421		
43. Autocars interurbain			431		
44. Avion			441		
45. Déménageurs et autres			451		
46. Autres (y compris bateau, vapeur, traversiers, etc.), précisez					

Notes

K. FRAIS DE LOISIRS, DE LECTURE ET D'ÉDUCATION EN 1974

♦ 25

Loisirs:		Dépense totale	
1. Billets d'entrée à des événements sportifs, culturels et autres, payés par des membres de l'U.D.:		011	\$
(i) Cinéma		021	
(ii) Pièces, concerts, récitals, opéras, ballet, musées, etc.		031	
(iii) Événements sportifs, courses d'autos, cirques, bingos		041	
2. Jouets pour enfants, articles de jeu, balançoires, piscines portatives, tricycles, voiturettes, wagonnettes d'enfants		051	
3. Jeux pour adultes et enfants: jeux de cartes, jeux d'échecs, jeux de fléchettes		061	
4. Matériel pour bateaux et articles de sports nautiques, y compris matériel de pêche, par ex., achat de bateaux, d'accessoires de bateau, de skis nautiques, de lignes de pêche, de vêtements spéciaux, n.d.a.		071	
5. Équipement de ski		501	
6. Équipement de golf		511	
7. Articles pour autres sports et athlétisme par ex., patins à glace		081	
8. Matériel de camping, n.d.a., par ex., tentes, sacs de couchage, cuisinières		091	
9. Cotisations, permis, droits:			
(i) Cotisations et droits pour sports et jeux offerts par des établissements commerciaux		341	
(ii) Cotisations pour clubs sociaux et récréatifs sans but lucratif		401	
(iii) Frais de permis ou d'admission payés au gouvernement (ex. pêche, chasse, utilisation d'installations sportives, entrée de parcs, etc. à l'exclusion des tarifs de terrains de camping)		101	
10. Achat ou location d'instruments de musique, musique en feuille		111	
11. Pièces et réparations de téléviseurs, assurance de téléviseur		121	
12. Pièces et réparations de radios, phonographes, etc.		131	
13. Disques, bandes magnétiques et cassettes		141	
14. Location de téléviseurs, télédistribution			
15. Achat d'appareils photographiques et de projecteurs:			
(i) Appareil photo et caméra, y compris lentilles séparées	161 \$	171 \$	191 \$
(ii) Projecteur de diapositives et de films	161	181	201
16. Autres dépenses en photographie:			Dépense totale
(i) Accessoires pour appareils photographiques: photomètre, filtres, trépieds, matériel de flash, y compris ampoules, ampoules de projecteur et écrans, agrandisseurs, cuves à développement, coupeuses, raccordeuses, etc.			221 \$
(ii) Pellicules, épreuves et traitement			231
(iii) Autres fournitures et services, par ex., produits chimiques de traitement à la maison, réparation d'appareils photographiques			461
17. Jumelles et télescopes			241
18. Passe-temps et bricolage (n.d.a.), construction de modèles réduits, matériel d'art, timbres, pièces de monnaie, etc.			251
19. Décorations et cotillons pour soirées, Noël, etc.			261
20. Animaux d'agrément (achat, permis, fournitures, soins vétérinaires, aquariums, etc.)			271
21. Autres dépenses de loisirs - studios de culture physique			281
22. Voyages organisés, tout compris:			
(i) Nombre de personnes de l'U.D. en voyage	291	351	411
(ii) Nombre de nuits	301	361	421
(iii) Dépenses du voyage, tout compris	011 \$	061 \$	111 \$

♦ 26

	Voyage 1		Voyage 2		Voyage 3		Dépense totale
	021	031	071	081	131	141	
22. (iv) Services compris dans le voyage a) Transport	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
b) Hôtel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Aliments, donnez nombre de repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Visites touristiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
23. Autres dépenses n.d.a., par ex., voyages touristiques, pourboires (alimentation, voir p. 12, Q. 17)							171
Lecture:							
24. Journaux a) Quotidiens							191 \$
b) Autres							201
25. Revues a) Abonnement							211
b) Exemplaires							221
26. Livres (sans les manuels scolaires, voir Q. 28) a) Livres à couverture souple (livres de bandes dessinées non compris)							231
b) Livres à couverture rigide (livres de bandes dessinées non compris)							241
c) Autres, par ex., location de livres, frais de bibliothèques, amendes de bibliothèques, coût de reproduction de documents, frais de photocopie							251
Éducation:							
27. Frais de scolarité:							261 \$
a) Étudiants à plein temps (i) Frais de maternelle, de jardin d'enfance privé et d'école spéciale (soins de jour non compris)							271
(ii) Enseignement primaire et secondaire privé							281
(iii) Enseignement postsecondaire							291
b) Cours à temps partiel: cours universitaires, de métiers et professionnels, y compris cours par correspondance et cours du soir							301
c) Autre							311
28. Livres employés dans l'enseignement: a) maternelle, primaire et secondaire							321
b) enseignement postsecondaire							331
29. Fournitures employées dans l'enseignement: a) maternelle, primaire et secondaire							341
b) enseignement postsecondaire							351
30. Cours spéciaux, par ex., musique, danse, culture physique							361
31. Autres frais d'éducation par ex., location de livres scolaires (énumérez les articles)							
L. DÉPENSES DIVERSES EN 1974							
1. Intérêt sur achats à tempérament et emprunts pour dépenses personnelles et familiales (sauf les emprunts pour les affaires)							371 \$
2. Frais de service bancaire et de location de coffres de sûreté							381
3. Frais funéraires, achat et entretien de terrains au cimetière, pierres tombales, fleurs							391
4. Dépôts perdus, amendes, argent perdu, volé ou parié à perte							401
5. Billets de lotterie, de tombola							471
6. Dépenses pour terrains vous appartenant mais non utilisés							411
7. Cotisations syndicales et professionnelles							421
8. Contributions et cotisations à des coopératives, associations politiques, amicales d'anciens, etc.							431
9. Outils et matériel achetés pour votre travail, si vous êtes travailleur à salaire ou à traitement							441
10. Honoraires d'avocat (sauf lors de l'achat d'une maison)							451
11. Autres (conseils en matière d'impôts, passeports, photographies) Énumérez les articles							461

M. REVENU PERSONNEL EN 1974

Au cours des douze mois terminés le 31 décembre 1974, quel revenu avez-vous tiré des sources suivantes?

	011	012	013	014	015	016
Prenez le numéro de la ligne à la page 1	chef					
Nombre de semaines de travail (y compris les congés payés) à plein temps	021	022	023	024	025	026
Nombre de semaines de travail (y compris les congés payés) à temps partiel	031	032	033	034	035	036
1. Rémunérations (montant total avant déductions pour pensions, impôts et autres)	041 \$	042 \$	043 \$	044 \$	045 \$	046 \$
2. Soldes et indemnités militaires	051	052	053	054	055	056
3. Revenu net d'un emploi autonome. Déclarez le revenu net ou les pertes (revenu brut moins dépenses - comptez revenu en nature et déduisez l'amortissement). Dans le cas d'une association en nom collectif, déclarez votre part.	061	062	063	064	065	066
(i) Non agricole, société non constituée et profession (y compris revenus en nature \$ _____)	071	072	073	074	075	076
(ii) Agricole (y compris revenus en nature \$ _____)	081	082	083	084	085	086
4. Revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires - sauf les paiements faits par d'autres membres de la famille...	091	092	093	094	095	096
5. Intérêts des titres, dépôts et certificats d'épargne	201	202	203	204	205	206
6. Dividendes	101	102	103	104	105	106
7. Autres revenus de placements						
(i) Loyers bruts de votre propriété \$ _____						
Loyers nets de votre propriété (loyers bruts moins dépenses)						
(ii) Autre - revenu d'une succession ou d'une caisse de fiducie, intérêt sur prêts hypothécaires, etc.	111	112	113	114	115	116
8. Allocations familiales	121	122	123	124	125	126
9. Pensions de la sécurité de la vieillesse et supplément du revenu garanti	131	132	133	134	135	136
10. Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec	211	212	213	214	215	216
11. Prestations d'assurance-chômage	141	142	143	144	145	146
12. Assistance sociale	151	152	153	154	155	156
13. Autre revenu provenant de services gouvernementaux	231	232	233	234	235	236
Précisez _____						
14. Pensions - pensions ou allocations provenant d'un emploi antérieur ou de celui, d'un parent, rentes	161	162	163	164	165	166
15. Autres revenus en espèces, pension alimentaire, revenu de l'étranger et autre revenu non-mentionné ci-dessus	171	172	173	174	175	176
16. Autres rentrées monétaires:	181	182	183	184	185	186
(i) Dons en argent de personnes ne faisant pas partie de l'U.D.	191	192	193	194	195	196
(ii) Héritages, règlements forfaitaires d'assurance-vie ou d'assurance sur la propriété, revenus imprévus, recouvrements d'impôt						
Précisez _____						
(iii) Remboursements de l'impôt sur le revenu	241	242	243	244	245	246

Notes

Prenez le numéro de la ligne à la page 1

Impôts personnels:

1. Impôt sur le revenu

2. Impôt sur les dons et autres (précisez)

011	012	013	014	015	016
021 \$	022 \$	023 \$	024 \$	025 \$	026 \$
031	032	033	034	035	036

Sécurité:

3. Primes d'assurance-vie - assurance-vie entière, temporaire, dotations et rentes (les primes payées pour les enfants de moins de 14 ans doivent être inscrites avec celles du chef de la famille). Y compris l'assurance collective, mais non compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite (voir Q. 8)

4. Contributions à des sociétés de secours mutuel

5. Assurance-chômage (déductions du salaire)

6. Contribution à une caisse de retraite ou de pension du gouvernement, y compris caisses fédérales, provinciales et municipales

7. Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime des rentes du Québec

8. Contributions à d'autres caisses de retraite ou de pension, régimes enregistrés d'épargne-retraite

061	062	063	064	065	066
071	072	073	074	075	076
081	082	083	084	085	086
091	092	093	094	095	096
111	112	113	114	115	116
101	102	103	104	105	106

Dons et contributions:

Donnés:

9. Contributions - contributions et dons en argent à des personnes ne faisant pas partie de la famille

a) au Canada

b) à l'étranger

10. Valeur des cadeaux d'anniversaires, de Noël et des autres cadeaux à des personnes ne faisant pas partie de la famille (par ex., fleurs, vêtements, jouets)

11. Dons de charité:

i) Institutions religieuses, par ex., Église

ii) Autres, par ex., fédération des oeuvres, Croix-rouge, bourses d'études, fonds de secours, caisse du coeur, etc.

121	122	123	124	125	126
131	132	133	134	135	136
141	142	143	144	145	146
151	152	153	154	155	156
161	162	163	164	165	166

Reçus:

12. Valeur des cadeaux d'anniversaires, de Noël et autres reçus de personnes non inscrites comme membres de la famille:

i) Biens durables ménagers

1) Ameublement et articles de ménage

a) Meubles

b) Téléviseurs, radios, tourne-disques etc. (appareils de sonorisation)

c) Autres articles de ménage (y compris appareils ménagers)

2) Autres articles durables de ménage

ii) Vêtements

iii) Autres

171	172	173	174	175	176
181	182	183	184	185	186
191	192	193	194	195	196
211	212	213	214	215	216
221	222	223	224	225	226
231	232	233	234	235	236

O. CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'U.D. EN 1974

Nous voulons connaître les changements de l'actif et des dettes de l'U.D. durant l'année de l'enquête. Dans le cas de certains articles tels que l'argent en banque, l'argent dû à l'U.D. et l'argent dû par l'U.D. des espaces sont prévus sur le questionnaire pour l'inscription des montants au début et à la fin de l'année de l'enquête. Si ces renseignements sont connus, prière de les inscrire ici. Si le répondant préfère ne donner que le montant du changement, prière de l'inscrire à Augmentation ou Diminution.

ACTIF		Cr. \$	Dr. \$
1. Argent en banque, comptes d'épargne, compagnies de fiducie et de prêt en caisse, etc., y compris certificats de placements garantis	Augmentation	071	
1 ^{er} janv. 1974 \$ _____ 31 déc. 1974 \$ _____	Diminution		221
2. Argent dû à l'U.D. - prêts consentis, moins remboursements, à des personnes ne faisant pas partie de l'U.D.	Augmentation	081	
a) Prêts hypothécaires:	Diminution		231
1 ^{er} janv. 1974 \$ _____ 31 déc. 1974 \$ _____	Augmentation	091	
b) Autres:	Diminution		241
1 ^{er} janv. 1974 \$ _____ 31 déc. 1974 \$ _____			
3. Valeur des achats (Cr.) et des ventes (Dr.)		101	251
i) Obligations d'épargne du Canada, autres obligations du gouvernement du Canada et autres obligations		111	261
ii) Valeurs inscrites à la bourse et parts de fonds mutuel (y compris les frais de courtage)		121	271
iii) Parts dans les clubs de placements, etc.			281
4. Vente de biens personnels non échangés contre d'autres biens en 1974 (sans les ventes d'appareils ménagers ou de véhicules déclarées ailleurs)		131	
Biens immobiliers	(Réf. P. 5)	141	
5. Maison			
i) Versement initial sur maison achetée en 1974			
prix d'achat	011		291
ii) Argent comptant reçu pour maison vendue en 1974			
prix de vente	021		
6. Maison de vacances		151	
i) Paiements sur le capital de l'hypothèque		161	
ii) Versement initial sur maison de vacances achetée en 1974			
prix d'achat	031		301
iii) Argent comptant reçu pour maison de vacances vendue en 1974			
prix de vente	041		
7. Autre propriété (non commerciale ou agricole)		171	
i) Paiements sur le capital de l'hypothèque (Intérêt versé en 1974 \$ _____)		181	
ii) Versement initial sur propriété achetée en 1974			
prix d'achat	051		311
iii) Argent comptant reçu pour propriété vendue en 1974			
prix de vente	061		
8. Additions et réparations importantes à la propriété autre que la maison (non commerciale ou agricole) en 1974		191	
i) Maison de vacances		201	
ii) Autre propriété			

O. CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'U.D. EN 1974 - fin

◆ 30

ACTIF - fin	Cr. \$	Dr. \$
9. Pour les propriétaires d'entreprises ou de fermes: Placements dans une entreprise non constituée, une pratique professionnelle ou une ferme - machines, camions, autos et immeubles. Dans le cas d'associations en nom collectif, indiquez votre part seulement. Comptez les améliorations importantes (y compris la mise en valeur de terrains):	011	
(i) Remboursements sur le capital d'une hypothèque ou d'un emprunt		171
ii) Évaluation de la dépréciation de tous les biens en 1974, aux fins du calcul du revenu net provenant d'un emploi autonome	021	
iii) Versement initial sur biens achetés en 1974 (prix d'achat \$ _____)		181
iv) Argent comptant reçu sur biens vendus en 1974 (prix de vente \$ _____)	041	
(03-05 P. 4)		

DETTES	Montant dû le		(Ces colonnes ne doivent être utilisées que si les montants dus ne sont pas déclarés)		À l'usage du bureau
	1 ^{er} janv. 1974	31 déc. 1974	Si le montant dû le 1 ^{er} janv. 1974 est plus élevé indiquez la différence ici	Si le montant dû le 31 déc. 1974 est plus élevé indiquez la différence ici	
10. Argent dû par l'U.D., sans ce qui est dû ou payé relativement à un commerce ou une hypothèque sur la propriété. Comptez les dettes non déclarées ailleurs et garanties par une maison ou d'autres biens:			061	211	
a) Sociétés de financement et de prêts			071	221	
b) Banques à charte: prêts personnels			081	231	
c) Coopératives de crédit et caisses populaires			091	241	
d) Sociétés d'assurances-vie			101	251	
e) Grands magasins			111	261	
f) Autres comptes et comptes à tempérament dans les magasins, stations-service, Chargex, sociétés distributrices d'essence et autres cartes de crédit, y compris les comptes de crédit renouvelables			121	271	
g) À des particuliers			131	281	
h) Sur loyers			141	291	
i) Sur taxes ou impôts			161	311	151
j) Autres comptes, par ex., hôpital					

P. ARTICLES SUR LESQUELS DES VERSEMENTS À TEMPÉRAMENT ONT ÉTÉ EFFECTUÉS EN 1974

1. Avez-vous fait des versements à tempérament en 1974? Oui Non

Si oui:

2. Pour des achats faits en 1974 et des dettes contractées au cours des années précédentes. Indiquez dans chaque colonne les détails se rapportant à un article ou groupe d'articles acquis par un même contrat ou achetés au même moment avec un compte de crédit renouvelable ou continu.

	Article(s) 1	Article(s) 2	Article(s) 3	Article(s) 4	Article(s) 5
3. Article(s) acheté(s) (indiquez le numéro de l'article et de la page ou, si acheté(s) avant 1974, donnez le nom de l'article)					
4. Solde principal (prix d'achat net moins le versement initial)					
5. Date du premier versement (année, mois)					
6. Nombre de versements réguliers effectués en 1974					
7. Montant du versement régulier					
8. Paiements en bloc en 1974 autres que le versement initial					
9. Date d'échéance (année, mois)					
10. Taux d'intérêt annuel					
11. Montant versé en intérêts, si connu, en 1974					
12. Genre de prêt: (1) prêt personnel, (2) financement à tempérament, (3) compte courant, (4) carte de crédit, (5) autre, précisez					
13. Genre de prêteur: (1) sociétés de financement et de prêts, (2) banques à charte, (3) coopératives de crédit et caisses populaires, (4) sociétés d'assurances-vie, (5) grands magasins, (6) marchands d'automobiles, (7) autre, précisez					
14. Les intérêts sur cet emprunt versés en 1974 ont-ils été déclarés à la section L. "Dépenses diverses en 1974", p. 27, question 1?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15. Cet emprunt à tempérament a-t-il été pris en compte à la section O. "Changement de la situation financière de l'U.D. en 1974", p. 31, question 10?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Q. RÉSUMÉ À L'USAGE DU BUREAU

1. Sociétés de financement et de prêts			A.						
2. Banques à charte: prêts personnels			B.						
3. Coopératives de crédit et caisses populaires			C.						
4. Sociétés d'assurances-vie			D.						
5. Grands magasins			E.						
6. Autres comptes et comptes à tempérament			F.						
7. Autres dettes									
8. Intérêts versés									

A	COMPOSITION DE L'U.D. EN 1974
B	DÉPENSES DE LOGEMENT EN 1974
C	FRAIS D'AMEUBLEMENT ET D'ACCESSOIRES EN 1974
D	DÉPENSES DE MÉNAGE EN 1974
E	DÉPENSES D'ALIMENTATION EN 1974
F	DÉPENSES D'HABILLEMENT EN 1974
G	DÉPENSES EN SOINS PERSONNELS EN 1974
H	FRAIS MÉDICAUX ET DE SANTÉ EN 1974
I	DÉPENSES EN CIGARETTES, TABAC ET SPIRITUEUX EN 1974
J	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE TRANSPORT EN 1974
K	FRAIS DE LOISIRS, DE LECTURE ET D'ÉDUCATION EN 1974
L	DÉPENSES DIVERSES EN 1974
M	REVENU PERSONNEL EN 1974
N	IMPÔTS PERSONNELS, SÉCURITÉ, DONS EN 1974
O	CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'U.D. EN 1974
P	ARTICLES SUR LESQUELS DES VERSEMENTS À TEMPÉRAMENT ONT ÉTÉ EFFECTUÉS EN 1974